

**PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION
DE CONSEIL MUNICIPAL
Du 28 JUIN 2011
A 18H**

Convocation du 20 juin 2011

Etaient présents:

M. Alain LONGUENT, Maire.

MM. Laurent JACQUES, Jean-Jacques LOUVEL, Michel BILON, Mme Florence LAVOINE, Mme Anne-Marie TREPE, Mme Nadine PISKADLO, Adjoint.

Mme Carmen BILON, M. Jean VENEL, Mme Arlette EL-AMRI, Mme Chantal MOREL, MM. Marc LAVOINE, Philippe POUSSIER, Mme Christine LAVACRY, Conseillers Délégués.

Mme Honora GUENARD, M. Philippe CUVELIER, Mme Françoise LORPHELIN, M. Jean-Marie BYHET, Mme Frédérique CHERUBIN, Mme Thérèse LASNEL, Conseillers Municipaux.

Absents donnant procuration :

M. Philippe VERMEERSCH, Adjoint qui a donné procuration à M. Jean VENEL.

M. Régis BOULENGER, Adjoint qui a donné procuration à Mme Christine LAVACRY.

Mme Nathalie VASSEUR, Conseillère Municipale qui a donné procuration à M. Laurent JACQUES.

M. Jacky MOREL, Conseiller Municipal qui a donné procuration à M. Jean-Jacques LOUVEL

Mme Roselyne ROUSSEL, Conseillère Municipale qui a donné procuration à M. Michel BILON

Absents excusés:

M. Benjamin COMTESSE, Conseiller Municipal

M. Yann-Gaël DUPUY, Conseiller Municipal

Le quorum étant atteint conformément aux dispositions de l'article du L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Le Maire ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux membres du Conseil Municipal et en nommant Mme Frédérique CHERUBIN, secrétaire.

Le procès verbal de la dernière réunion de conseil municipal en date du 27 avril 2011 est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. Le Maire fait la déclaration suivante

Texte de Monsieur Le Maire :

« Mes chers collègues,

Nous tenons ce soir notre conseil municipal d'avant vacances, un conseil de régularisation qui, à part les questions touchant l'aire d'accueil des gens du voyage et les demandes de subventions pour la zone humide, ne comporte aucune question majeure.

Les vacances scolaires arrivent, après plusieurs mois d'action pour s'opposer à la fermeture d'une classe à l'école Ledré-Delmet-Moreau. Le Président de la République, qui a tenté de faire diversion avec le gel des fermetures de classes en septembre 2012, vient de nous opposer une fin de non recevoir à notre requête au motif des efforts budgétaires et de la RGPP qui conduit à ne pas remplacer un départ en retraite sur deux.

Cela veut dire que l'action continue. Rendez-vous à la rentrée en septembre avec les parents d'élèves.

D'autres sujets concernant la vie des établissements scolaires locaux nous interpellent également :

- la suppression de trois filières de CAP au lycée Le Hurle-Vent, particulièrement en restauration, alors que les besoins existent localement. Cette logique de suppression de formations n'est pas acceptable. Elle est incompréhensible, même en parlant de substitution par des formations liées entre autres à de nouveaux métiers.*
- Au collège, la suppression d'un certain nombre d'heures de la dotation globale ne risque-t-elle pas d'entraîner la fermeture d'une classe de 3^{ème} ?*

La défense de tout ce qui touche à la scolarité de nos enfants est un sujet de préoccupation pour notre collectivité et devrait l'être pour toutes les autres.

Il en est de même pour tout ce qui touche au service public, à l'emploi en général, à la vie de nos concitoyennes et de nos concitoyens.

Je viens d'apprendre la décision de fermeture de la boutique France Télécom à Eu. Ce sont encore quelques emplois et un service de proximité en moins pour les usagers.

Dans le domaine de l'emploi, Techni-Bureau à Eu vient d'opérer une nouvelle vague de licenciements, réduisant ainsi l'effectif à 80 personnes. Cette entreprise se fragilise un peu plus et cela nous incite à la vigilance pour l'avenir.

Avant de passer à l'ordre du jour, je vous souhaite de bonnes vacances à tous.

COURRIERS RECUS :

- Remerciement de l'AST tennis pour la dotation que la municipalité lui a apportée lors de son premier tournoi open de tennis du Tréport qui s'est déroulé du 30 avril au 21 mai 2011 au parc Sainte Croix.*
- Remerciement de la section « karaté » du centre des Fontaines MJC de Eu, pour la mise à disposition le dimanche 10 avril 2011 de matériel dans le cadre de l'organisation de la 3^{ème} compétition de karaté « Coupe Interclubs enfants MJC EU ».*
- Courrier de l'école élémentaire publique, 7, rue championnet, PARIS 18^{ème} qui remercie chaleureusement la municipalité pour sa participation à la réussite du voyage 2011, mise à disposition du Forum pour accueillir 2 classes de l'école.*
- Courrier de la région de Haute Normandie qui fait part au conseil de son plus entier soutien dans sa lutte pour le maintien de la classe à l'école Ledré-Delmet-Moreau.*

- Courrier de la Communauté de Communes Bresle-Maritime qui informe le Conseil Municipal que l'entreprise IKOS Environnement prendra en charge la prestation de collecte à compter du 1^{er} juillet 2011. La convention signée entre les 2 collectivités se terminera au 30 juin 2011, ce courrier précise également que 4 des 6 agents ont fait leur demande de détachement auprès de l'entreprise, il s'agit de MM Philippe DEPOILLY, Yannick DOLIQUE, Maurice MAUPIN, Michel MAUPIN. Concernant les bennes à ordures ménagères, elles seront louées à l'entreprise IKOS pour une durée de 6 mois.
M. Alain LONGUENT, Maire, précise à ce sujet qu'il conviendra d'adresser un courrier à la Communauté de Communes Bresle Maritime pour réclamer le montant des loyers des bennes à ordures ménagères sachant que 2 d'entre elles appartiennent encore à la ville du Tréport.

ORDRE DU JOUR

**DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DE LA DELEGATION DU
CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 21 MARS 2008**

DEC 2011/003	DECISION DU 22.04.11	PASSATION CONTRAT AVEC LA COMPAGNIE ARTFUSION – ANIMATION 2011	095	2 spectacles école LDM « La grande histoire du verre » - montant : 2 058.60€
DEC 2011/004	DECISION DU 22.04.11	PASSATION CONTRAT AVEC L'INSTITUT CGT D'HISTOIRE SOCIALE 76– ANIMATION 2011	095	CONFERENCE JAURES MONTANT 300€TTC
DEC 2011/005	DECISION DU 22.04.11	PASSATION CONTRAT AVEC LG LIVE SON– ANIMATION 2011	096	FOIRE AUX MOULES CONTRAT : 3 047.87€TTC
DEC 2011/006	DECISION DU 22.04.11	PASSATION CONTRAT AVEC L'ASSOCIATION AQUARELA– ANIMATION 2011	096	MUSIQUES ET DANSES DU BRESIL 18/06/2011 CONTRAT : 4 000€TTC
DEC 2011/007	DECISION DU 22.04.11	PASSATION CONTRAT AVEC L'HARMONIE DE CAESTRE– ANIMATION 2011	097	14 JUILLET 2011 CONTRAT : 1 900 €TTC
DEC 2011/008	DECISION DU 27.04.11	PASSATION CONTRAT AVEC LA SARL J2A – ANIMATION 2011	097	FETE DU JEU 28/05/2011 CONTRAT : 550.16€TTC
DEC 2011/009	DECISION DU 27.04.11	CONVENTION AVEC L'AMICALE DES SAPEURS POMPIERS	098	MISE A DISPOSITION BARNUM CAMPING : 1 500€TTC
DEC 2011/010	DECISION DU 02.05.11	REGIE DE RECETTES CAMPING MUNICIPAL « LES BOUCANIERS »	025	AJOUT PERCEPTION DROIT DE DOUCHE POUR LES CAMPING CARISTES DANS ARRETE DE REGIE
DEC 2011/011	DECISION DU 12.05.11	PASSATION CONTRAT AVEC L'ASSOCIATION GAMACHES PLEIN AIR – ANIMATION 2011	025	ACCUEIL DE LOISIRS CALAMEL 20 & 21/07/2011- MONTANT : 482€TTC
DEC 2011/012	DECISION DU 17.05.11	APPROBATION AUTORISATION OCCUPATION TEMPORAIRE – ACRO JUNGLE TRAMPOLINE	026	DU 1 ^{ER} JUIN AU 15 SEPTEMBRE 2011 – 800€TTC
DEC 2011/013	DECISION DU 18.05.11	PASSATION CONVENTION DE PRESTATION VARENNE PLEIN AIR –	026	ACCUEIL DE LOISIRS MONTANT : 1 377.60€TTC
DEC 2011/014	DECISION DU 14.05.11	PASSATION CONVENTION – ASSOCIATION « AST JUDO »	027	ACCUEIL DE LOISIRS MONTANT : 112.08 €TTC
DEC 2011/015	DECISION DU 09.06.11	PASSATION CONVENTION – ASSOCIATION DE KUNG FU « MANSURIA»	027	ACCUEIL DE LOISIRS MONTANT : 100€TTC
DEC 2011/016	DECISION DU 09.06.11	PASSATION CONVENTION – ASSOCIATION ECOLE DU BIEN ETRE	028	ACCUEIL DE LOISIRS MONTANT : 148€TTC
DEC 2011/017	DECISION DU 09.06.11	PASSATION CONVENTION – ASSOCIATION « AST JUDO »	028	ACCUEIL DE LOISIRS MONTANT : 158.65€TTC
DEC 2011/018	DECISION DU 14.06.11	CONTRAT ABONNEMENT ENTRETIEN ET ACCORD DES ORGUES DE L'EGLISE – ENTREPRISE « HEDELIN ET CIE »	029	MONTANT : 524.92€TTC CONCLU POUR 3 ANS
DEC 2011/019	DECISION DU 17.06.11	PASSATION CONVENTION – CAMPING MUNICIPAL « LES BOUCANIERS »	029	ACCUEIL DE LOISIRS MONTANT : 401.40€TTC
DEC 2011/020	DECISION DU 20.06.11	PASSATION CONVENTION – VILLE DE LE TREPORT – CENTRE CALAMEL – DOMAINE DES MARGUERITES	030	ACCUEIL DE LOISIRS MONTANT : 342€TTC
DEC 2011/021	DECISION DU 23.06.2011	PASSATION CONVENTION – VILLE DE LE TREPORT – CENTRE CALAMEL –CAMPING MUNICIPAL DE EU		ACCUEIL DE LOISIRS MONTANT : 474.40€TTC
DEC 2011/022	DECISION DU 23.06.2011	PASSATION CONVENTION – VILLE DE LE TREPORT – CENTRE CALAMEL-CENTRE EQUESTRE DU PETIT GOMARE		ACCUEIL DE LOISIRS MONTANT : 240€TTC

COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESLE MARITIME – MODIFICATION DE L'ARTICLE 5 DE SES STATUTS PORTANT SUR LES COMPETENCES

M. LE MAIRE EXPOSE QUE CE PROJET DE MISE EN RESEAU DES BIBLIOTHEQUES DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES A ETE INITIE LORS D'ECHANGES AVEC D'AUTRES COLLECTIVITES DONT LA POPULATION BENEFICIE AU QUOTIDIEN DE CETTE MISE EN COMMUN DE RESSOURCES DOCUMENTAIRES ET CULTURELLES, LUTTANT AINSI CONTRE LA FRACTURE SOCIALE. CETTE COMPETENCE CULTURELLE DE MISE EN RESEAU DOIT PERMETTRE LA CREATION DE SYNERGIES ENTRE L'ENSEMBLE DES BIBLIOTHECAIRES ET LES ADMINISTRISTRES.

CETTE PROPOSITION DE PRISE DE COMPETENCE S'INSCRIT DANS LA SUITE LOGIQUE DES NOMBREUSES REUNIONS MENEES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESLE MARITIME DEPUIS 2009 ENTRE LES RESPONSABLES DES BIBLIOTHEQUES DEPARTEMENTALES DE LA SEINE- MARITIME ET DE LA SOMME ET LES REPRESENTANTS DES DIRECTIONS REGIONALES DES AFFAIRES CULTURELLES DE HAUTE-NORMANDIE ET DE PICARDIE MOTIVEES DEPUIS LA PHASE INITIALE POUR SOUTENIR CETTE MISE EN RESEAU.

LA MISE EN RESEAU DES BIBLIOTHEQUES DE TERRITOIRE DOIT S'INSCRIRE DANS LE CADRE DE LA MISE EN ŒUVRE D'UN CONTRAT TERRITOIRE-LECTURE SUR 3 ANS MINIMUM. UN COORDINATEUR OU UNE COORDINATRICE DE RESEAU SERA RECRUTE(E) POUR LE STRUCTURER ET L'ANIMER AU NIVEAU HUMAIN ET MATERIEL. L'ENSEMBLE DES INVESTISSEMENTS (MOBILIER ET MATERIEL) AINSI QUE LE POSTE DU COORDINATEUR NECESSAIRES A CETTE MISE EN RESEAU POURRONT ETRE SUBVENTIONNES A HAUTEUR DE 50% PAR LES DIRECTIONS REGIONALES DES AFFAIRES CULTURELLES.

- CONSIDERANT LES ARTICLES L5211-18 ET L5214-1 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES,
- CONSIDERANT L'ARRETE INTERPREFECTORAL DU 31 DECEMBRE 1999 PORTANT CREATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES INTERREGIONALE DE GROS- JACQUES ET SUIVANTS ARRETES PORTANT MODIFICATIONS SUCCESSIVES DE SES STATUTS,
- CONSIDERANT QUE PAR DELIBERATION 2011/04/21/11 DU 21 AVRIL 2011 DUMENT VISEE PAR LA SOUS-PREFECTURE DE DIEPPE EN DATE DU 29 AVRIL 2011, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A AUTORISE LA MODIFICATION DE L'ARTICLE 5 DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RELATIF A SES COMPETENCES EN AJOUTANT LA RUBRIQUE SUIVANTES :
- « CULTURE »
« MISE EN RESEAU DES BIBLIOTHEQUES DU TERRITOIRE DE LA CCBM ET GESTION DU RESEAU »

APRES AVOIR DELIBERE ET A L'UNANIMITE, **LE CONSEIL MUNICIPAL APPROUVE** CETTE MODIFICATION DE L'ARTICLE 5 DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESLE MARITIME.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

APPROBATION DE LA MISE EN ŒUVRE D'UN S.L.O.T. (SCHEMA LOCAL D'ORGANISATION TOURISTIQUE) A L'ECHELLE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESLE MARITIME

M. LONGUENT, MAIRE, EXPOSE :

« DANS UN CONTEXTE TOURISTIQUE DE CONCURRENCE TERRITORIALE ACCRUE D'EVOLUTION CONSTANTE DES COMPORTEMENTS DES CLIENTELES ET D'EVOLUTION RADICALE DES METIERS, AVEC UNE NECESSAIRE ADAPTATION DES PERSONNELS ET DES STRUCTURES LOCALES, LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESLE MARITIME SOUHAITE S'ENGAGER DANS UN SCHEMA LOCAL D'ORGANISATION TOURISTIQUE (SLOT) AFIN DE STRUCTURER LES FONCTIONS D'ACCUEIL, D'ANIMATION ET DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES »

SUITE A LA PRESENTATION DU CONTEXTE ET DES PRINCIPAUX PRINCIPES DU SLOT LE 1^{ER} JUIN 2011 A EU ET APRES L'EXPOSE DE M. LONGUENT,

LE CONSEIL MUNICIPAL CONFIRME SON INTERET POUR LA DEMARCHE ET DEMANDE A CE QUE SOIT MIS EN ŒUVRE UN SLOT A L'ECHELLE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESLE MARITIME.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

BUDGET VILLE – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE TENNIS DE TABLE EU MERS LE TREPOT

MME CHRISTINE LAVACRY FAIT PART A L'ASSEMBLEE QU'ELLE A ETE SAISIE D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION EMANANT DU TENNIS DE TABLE MERS LES BAINS- LE TREPOT - EU.

IL S'AGIT POUR CETTE ASSOCIATION DE FAIRE FACE A DE NOUVELLES DEPENSES CONSECUTIVES A LA MONTEE EN NATIONALE 2 DE L'EQUIPE PREMIERE MESSIEURS.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES L'EXPOSE DE MME CHRISTINE LAVACRY, ET APRES EN AVOIR DEBATTU, **ACCORDE** UNE SUBVENTION A CARACTERE EXCEPTIONNEL D'UN MONTANT DE 200,00 EUROS AU TENNIS DE TABLE MERS LES BAINS - LE TREPOT - EU.

LES CREDITS NECESSAIRES SONT DISPONIBLES A L'ARTICLE 6748 DU BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

BUDGET VILLE – DECISIONS MODIFICATIVES

M. LE MAIRE PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL DE PRENDRE LES DECISIONS MODIFICATIVES SUIVANTES :

INVESTISSEMENT

DEPENSES	2313 – 324 – P321	+ 1 400	(REVISION MARCHE EGLISE)
DEPENSES	2128 – 833 - P410	+ 1 300	(PROTECTION FALAISES)
DEPENSES	2313 – 020 – P352	+ 1 400	(POISSONNERIE MUNICIPALE-COMPRESSEUR)
DEPENSES	2313 – 212 – P151	+ 180	(ECOLE LDM)
DEPENSES	2188 – 815 – P409	+ 400	(FUNICULAIRE BOUTON APPEL-COMPLEMENT)
DEPENSES	2132 – 414 – P364	+ 860	(CABINE DE PLAGE – VANDALISME)
DEPENSES	2151 – 822 – P289	+ 84 460	(MARCHE BC VOIRIE)
RECETTES	024 – 020 – AG	+ 90 000	(VENTE ANCIENS SERVICES TECHNIQUES)

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

BUDGET VILLE – ADMISSION EN NON VALEUR

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES,

VU L'ETAT DES TITRES IRRECOUVRABLES TRANSMIS PAR MONSIEUR PASCAL TAVERNE, COMPTABLE DU TRESOR, POUR LESQUELS IL A ETE DEMANDE L'ADMISSION EN NON VALEUR, SUR LE RAPPORT DE M. LONGUENT ET SUR SA PROPOSITION,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

ADMET EN NON VALEUR LES TITRES DE RECETTES DONT LES MONTANTS S'ELEVENT A : 2 756.74€

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

PERSONNEL COMMUNAL – FERMETURE DE POSTE AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL ET APPRENTIS

LE MAIRE RAPPELLE A L'ASSEMBLEE :

CONSIDERANT LE TABLEAU DES EMPLOIS ADOPTE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LE 27 AVRIL 2011,

CONSIDERANT LA NECESSITE DE FERMER :

- 2 EMPLOIS D'APPRENTIS, EN RAISON DE LA FIN DES CONTRATS D'APPRENTISSAGE A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2011,
- 1 EMPLOI D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL, EN RAISON DE LA MISE EN RETRAITE DE GILLE GAUDRY A COMPTER DU 1^{ER} JUILLET 2011.

LE MAIRE PROPOSE A L'ASSEMBLEE,

FONCTIONNAIRES

LA FERMETURE D'UN EMPLOI D'AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL, PERMANENT A TEMPS COMPLET.

LE TABLEAU DES EMPLOIS EST AINSI MODIFIE A COMPTER DU 1^{ER} JUILLET 2011

FILIERE : TECHNIQUE

CADRE D'EMPLOI : AGENT DE MAITRISE

GRADE : AGENT DE MAITRISE PRINCIPAL :	ANCIEN EFFECTIF :	4
	NOUVEL EFFECTIF :	3

NON TITULAIRES

LA FERMETURE DE 2 EMPLOIS D'APPRENTIS, A TEMPS COMPLET.

LE TABLEAU DES EMPLOIS DES NON TITULAIRES EST AINSI MODIFIE A COMPTER DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2011

EMPLOI : APPRENTIS :	ANCIEN EFFECTIF :	2
	NOUVEL EFFECTIF :	0

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE D'ADOPTER LES MODIFICATIONS DU TABLEAU DES EMPLOIS AINSI PROPOSEES

ADOPTA A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

PERSONNEL COMMUNAL – OUVERTURE DE POSTE ADJOINT TECHNIQUE 2EME CLASSE

LE MAIRE RAPPELLE A L'ASSEMBLEE :

CONFORMEMENT A L'ARTICLE 34 DE LA LOI DU 26 JANVIER 1984, LES EMPLOIS DE CHAQUE COLLECTIVITE OU ETABLISSEMENT SONT CREEES PAR L'ORGANE DELIBERANT DE LA COLLECTIVITE OU DE L'ETABLISSEMENT.

CONSIDERANT LE TABLEAU DES EMPLOIS ADOPTE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL LE 27 AVRIL 2011.

CONSIDERANT LA NECESSITE DE CREER UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE 2^{EME} CLASSE, EN RAISON DU REMPLACEMENT DE GILLES GAUDRY, MIS A LA RETRAITE LE 1^{ER} JUILLET 2011.

LE MAIRE PROPOSE A L'ASSEMBLEE,

LA CREATION D'UN EMPLOI D'ADJOINT TECHNIQUE 2^{EME} CLASSE, PERMANENT A TEMPS COMPLET.

LE TABLEAU DES EMPLOIS EST AINSI MODIFIE A COMPTER DU 1^{ER} JUILLET 2011

FILIERE : TECHNIQUE

CADRE D'EMPLOI : ADJOINT TECHNIQUE

GRADE : ADJOINT TECHNIQUE 2 ^{EME} CLASSE:	ANCIEN EFFECTIF :	50
	NOUVEL EFFECTIF :	51

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE D'ADOPTER LA MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS AINSI PROPOSEE.

LES CREDITS NECESSAIRES A LA REMUNERATION ET AUX CHARGES DES AGENTS NOMMES DANS LES EMPLOIS SERONT INSCRITS AU BUDGET, CHAPITRE 012.

ADOPTA A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

PARTICIPATION FINANCIERE POUR LE FINANCEMENT DE L'HEBERGEMENT DES RENFORTS DE GENDARMERIE- SAISON 2011

LE MAIRE RAPPELLE A L'ASSEMBLEE QUE LA COMMUNE PREND EN CHARGE LES FRAIS D'HEBERGEMENT DU PERSONNEL DE GENDARMERIE DE LA BRIGADE DU TREPORT APPELE A VENIR EN RENFORT POUR LA SAISON D'ETE.

IL PRECISE QUE CETTE ANNEE, LES GENDARMES SERONT LOGES DANS TROIS BUNGALOWS DU CAMPING MUNICIPAL « LES BOUCANIERS » ET INDIQUE QUE LA LOCATION S'ELEVERA A 10 400,00€.

LES INTERVENTIONS DE LA GENDARMERIE NE S'ARRETANT PAS AUX LIMITES TERRITORIALES DE LA COMMUNE, UN APPEL A PARTICIPATION SERA ADRESSE AUX COMMUNES VOISINES LES PLUS IMPORTANTES EU, MERS LES BAINS, CRIEL SUR MER ET ETALONDES, CALCULE AU PRORATA DE LA POPULATION, SOIT :

- EU	3 841,00€
- MERS LES BAINS	1 683,00€
- CRIEL SUR MER	1 400,00€
- ETALONDES	621,00€

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DE M. LE MAIRE, A L'UNANIMITE, **APPROUVE** LA MISE A DISPOSITION D'HEBERGEMENTS « AU CAMPING MUNICIPAL LES BOUCANIERS » POUR LES RENFORTS DE GENDARMERIE SAISON 2011 FIXANT LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE DE LE TREPORT A 10 400,00 €.

LES CREDITS, POUR CETTE DEPENSE SONT INSCRITS A L'ARTICLE 6042.

CETTE DEPENSE SERA REGLEE AU VU DU TITRE DE RECETTES EMIS SUR LE BUDGET ANNEXE CAMPING MUNICIPAL.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE CONVENTION FINANCIERE VILLE D'EU-VILLE DE LE TREPORT

M. LAURENT JACQUES EXPOSE :

« EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DE LA LOI DU 5 JUILLET 2000 MODIFIEE RELATIVE A L'ACCUEIL ET A L'HABITAT DES GENS DU VOYAGE, ET DES PRECONISATIONS DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DU 29 DECEMBRE 2003, LES COMMUNES DE EU ET DE LE TREPORT ONT DECIDE DE S'ASSOCIER AFIN DE REALISER UNE AIRE DE STATIONNEMENT DESTINEE AUX GENS DU VOYAGE.

LA PRESENTE CONVENTION A POUR OBJET DE DEFINIR LES ENGAGEMENTS RECIPROQUES DES DEUX COMMUNES. ELLE EST SIGNEE POUR UNE DUREE DE DIX ANS RENOUELABLE POUR LA MEME DUREE, SAUF RESILIATION PAR L'UNE OU L'AUTRE DES PARTIES, CONFORMEMENT A L'ARTICLE III-2 DE LA DITE CONVENTION. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR ECOUTE L'EXPOSE DE M. LAURENT JACQUES,

• VU LA CONVENTION FINANCIERE CI-JOINTE,

APRES AVOIR DELIBERE,

• **APPROUVE** LES TERMES DE LA CONVENTION A VENIR AVEC LA COMMUNE DE EU

• **AUTORISE** M. LE MAIRE A SIGNER LA PRESENTE CONVENTION

• **DIT** QUE LES CREDITS NECESSAIRES SONT INSCRITS AU BUDGET 2011, TANT EN FONCTIONNEMENT QU'EN INVESTISSEMENT.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE – APPROBATION DU REGLEMENT INTERIEUR

M. LAURENT JACQUES EXPOSE :

« POUR REpondre AUX DISPOSITIONS DE LA LOI DU 5 JUILLET 2000 MODIFIEE RELATIVE A L'ACCUEIL ET A L'HABITAT DES GENS DU VOYAGE, ET DES PRECONISATIONS DU SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DU 29

DECEMBRE 2003, LES COMMUNES DE EU ET LE TREPORT ONT DECIDE DE S'ASSOCIER AFIN DE REALISER UNE AIRE DE STATIONNEMENT DESTINEE AUX GENS DU VOYAGE.

PAR DELIBERATION EN DATE DU 28 JUIN 2011, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LE TREPORT A AUTORISE MR LE MAIRE A SIGNER LA CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LA COMMUNE DE EU POUR DEFINIR LES RESPONSABILITES DES DEUX COMMUNES. »

IL EST PROPOSE D'APPROUVER LE REGLEMENT INTERIEUR DE L'AIRE D'ACCUEIL APPROUVE DANS UN PREMIER TEMPS PAR LE CONSEIL MUNICIPAL DE EU LE 24 JUIN 2011, QUI DEFINIT LES PRINCIPES DE BON FONCTIONNEMENT DE CETTE AIRE D'ACCUEIL.

APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU REGLEMENT INTERIEUR ET APRES AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- **APPROUVE** LES TERMES DU REGLEMENT INTERIEUR
- **AUTORISE** M. LE MAIRE A LE SIGNER

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

ZONE HUMIDE - DEMANDE DE SUBVENTION AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE – SUIVI HYDROMORPHOLOGIQUE, QUALITE DES EAUX, SUIVI DE LA FAUNE ET DE LA FLORE

M. MICHEL BILON EXPOSE :

« PAR DELIBERATION N°2011/71, LE CONSEIL MUNICIPAL A SOLLICITE DES SUBVENTIONS AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA ZONE HUMIDE :

TERRASSEMENT, PARCOURS D'OBSERVATION, CHEPTEL, POUR UN MONTANT DE 758 630.05€TTC.

APRES LA VISITE DU SITE, M. RICHARD ROUSSEL DE L'AGENCE DE L'EAU S'EST MONTRE FORTEMENT INTERESSE PAR CE PROJET ET A MIS EN AVANT LE FAIT QU'IL ETAIT IMPORTANT DE REALISER UN SUIVI AVANT, PENDANT ET APRES TRAVAUX.

LE CONSEIL MUNICIPAL AYANT AUTORISE M. LE MAIRE PAR DELIBERATIONS N°2011/69 ET 70 A SIGNER UNE CONVENTION CADRE PLURIANNUELLE DE GESTION DE LA ZONE HUMIDE AINSI QU'UNE CONVENTION ANNUELLE AVEC LA FEDERATION DES CHASSEURS ET LE CONSERVATOIRE DES SITES NATURELS DE HAUTE NORMANDIE. »

APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DE M. MICHEL BILON ET APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL SOLLICITE UNE SUBVENTION AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU DE SEINE NORMANDIE POUR LA GESTION CONSERVATOIRE, LE SUIVI DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT HYDRAULIQUE ET VALORISATION PEDAGOGIQUE S'ELEVANT POUR L'ANNEE 2011 A UN MONTANT DE 15 705,00€HT.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

CONVENTION VILLE DE LE TREPORT/SGD SA – STERILISATION DES GOELANDS

M. MICHEL BILON EXPOSE :

« APRES AVOIR AUTORISE OUESTACRO A PENETRER SUR LE SITE INDUSTRIEL POUR PROCEDER A LA STERILISATION DES ŒUFS DE GOELANDS, SGD SA S'ENGAGEAIT A PARTICIPER FINANCIEREMENT A CETTE CAMPAGNE. POUR CELA, IL CONVENAIT DE REDIGER UNE CONVENTION POUR DEFINIR LES ENGAGEMENTS DE CHAQUE PARTIE »

APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DE M. MICHEL BILON ET APRES EN AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE M. LE MAIRE A SIGNER LA CONVENTION FINANCIERE AVEC LA SOCIETE SGD PAR LAQUELLE CETTE DERNIERE S'ENGAGE A PARTICIPER A HAUTEUR DU 1/3 DU MONTANT DE LA FACTURE, SOIT 5 182,67€TTC.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

BUDGET CAMPING – ADMISSION EN NON VALEUR

VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES,
VU L'ETAT DES TITRES IRRECOURABLES TRANSMIS PAR MONSIEUR PASCAL TAVERNE, COMPTABLE DU
TRESOR, POUR LESQUELS IL A ETE DEMANDE L'ADMISSION EN NON VALEUR,
SUR LE RAPPORT DE M. LONGUENT ET SUR SA PROPOSITION,

APRES EN AVOIR DELIBERE, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADMET** EN NON VALEUR LES TITRES DE RECETTES
DONT LES MONTANTS S'ELEVENT A : 744,00€

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

DENOMINATION DE RUES

M. LAURENT JACQUES INFORME LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA NECESSITE D'ATTRIBUER DES NOMS DE RUES
POUR :

- LE LOTISSEMENT DENOMME « RESIDENCE BELLEVUE » DONT LE DOSSIER DU PERMIS DE CONSTRUIRE A ETE
DEPOSE EN MAIRIE PAR BDL PROMOTIONS.
- LE FUTUR LOTISSEMENT EDF
- LA RUE RELIANT L'AVENUE DES CANADIENS A LA RUE DE LA DIGUE

SUR PROPOSITION DE LA COMMISSION VOIRIE ET APRES ACCORD DES FAMILLES EVENTUELLEMENT CONCERNEES,

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

SOUHAITE ATTRIBUER LES NOMS SUIVANTS :

- RUE ALFRED DELAPIERRE, POUR LA RUE EN PROLONGEMENT DE LA RUE DIXON, DESSERVANT LE LOTISSEMENT
DE BDL PROMOTIONS
- RUE DES ERABLES, LA RUE DESSERVANT LE LOTISSEMENT EDF.
- RUE DE L'ANCIENNE VERRERIE, LA RUE LONGEANT LE CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL ET RELIANT L'AVENUE DES
CANADIENS A LA RUE DE LA DIGUE

AUTORISE M. LE MAIRE A PROCEDER L'ACQUISITION DES PLAQUES DE RUE ;

DONNE POUVOIR A M. LE MAIRE POUR PROCEDER A TOUTE DEMARCHE ADMINISTRATIVE POUR CE DOSSIER.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

HONORAIRES EXPOSITION INSTRUMENTS DE MUSIQUE DES 28 ET 29 JUIN 2011- A M. JEAN JACQUES LEROY

M. JEAN VENEL EXPOSE :

« *DANS LE CADRE D'UN CONCERT ORGANISE PAR L'ECOLE MUNICIPALE DE MUSIQUE, M. JEAN-JACQUES LEROY
EXPOSERA DES INSTRUMENTS DE MUSIQUE A LA SALLE REGGIANI LES 28 ET 29 JUIN 2011.
CETTE EXPOSITION A BUT HISTORIQUE ET PEDAGOGIQUE SERA COMPOSEE D'INSTRUMENTS A ANCHES LIBRES
METALLIQUES.* »

APRES AVOIR ECOUTE L'EXPOSE DE M. JEAN VENEL ET APRES AVOIR DELIBERE,

LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE M. LE MAIRE A REGLER DES HONORAIRES A M. JEAN JACQUES LEROY, POUR
UN MONTANT DE 400€TTC, EN COMPENSATION DE L'ORGANISATION DE CETTE MANIFESTATION.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

MARCHE D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE DES STATIONS DE RELEVAGE- ENTREPRISE IKOS HYDRA – AVENANT N°1

M. LAURENT JACQUES EXPOSE :

« UNE STATION DE RELEVAGE COMPLEMENTAIRE A ETE INSTALLEE RUE DE LA DIGUE SUITE AUX TRAVAUX DE VOIRIE ET D'ASSAINISSEMENT LIES A LA CONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION. IL CONVIENT D'INTEGRER CETTE NOUVELLE STATION DE RELEVAGE AU MARCHE RELATIF A L'ENTRETIEN ET LA MAINTENANCE DES STATIONS DE RELEVAGE ET DES RESEAUX SIGNE AVEC IKOS HYDRA ».

LE CONSEIL MUNICIPAL AUTORISE M. LE MAIRE A SIGNER L'AVENANT N°1 AVEC IKOS HYDRA, POUR L'AJOUT DE CETTE NOUVELLE STATION DE RELEVAGE, POUR UN MONTANT DE 5 423.50€HT, SOIT 6 486.15€TTC.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

CONTROLE ET MAINTENANCE DES SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE – APPEL D'OFFRES TRIANGLE INCENDIE ET SICLI

M. LAURENT JACQUES EXPOSE :

« LA COMMUNE DE LE TREPORT A LANCE UNE PROCEDURE D'APPEL D'OFFRES OUVERT POUR LE CONTROLE ET LA MAINTENANCE DES SYSTEMES DE SECURITE INCENDIE, SOUS FORME DE MARCHE A BONS DE COMMANDES.

LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES REUNIE LE 7 JUIN 2011 A RETENU LES ENTREPRISES SUIVANTES :

- LOT 1 – CONTROLE ET MAINTENANCE : TRIANGLE INCENDIE POUR UN MONTANT MINI DE 20 000€ ET UN MONTANT MAXI DE 50 000€

- LOT 2 – FOURNITURE ET PIECES EXTINCTEURS : SICLI LILLE POUR UN MONTANT MINI DE 800€/AN ET UN MONTANT MAXI DE 8 000€/AN

LA DUREE DU MARCHE EST FIXEE A 12 MOIS A COMPTER DE LA DATE DE NOTIFICATION ET RENOUELABLE 3 FOIS. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, AUTORISE M. LE MAIRE A SIGNER LES MARCHES AVEC LES DITES SOCIETES, POUR LES MONTANTS PRECITES.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

BOUTIQUES DU QUAI FRANCOIS 1ER

MME ANNE MARIE TREPE EXPOSE :

« PAR COURRIER DU 9 JUIN 2011, L'OFFICE NOTARIAL DE EU A INFORME LA COMMUNE QUE M. ET MME JEAN-MARIE POULAIN, AUX TERMES D'UN COMPROMIS EN DATE DU 1^{ER} JUIN 2011 SE SONT ENGAGES A CEDER A M. ET MME ERIC LOYE, DEMEURANT A ABBEVILLE, LEUR FONDS DE COMMERCE EXPLOITE AU TREPORT 24 ET 25 QUAI FRANCOIS 1^{ER}. L'ACTIVITE POURSUIVIE PAR LE NOUVEAU LOCATAIRE SERA LA MEME A SAVOIR : VENTE A EMPORTER. »

APRES AVOIR DELIBERE, **LE CONSEIL MUNICIPAL ACCEPTE LE NOUVEL ACQUEREUR COMME NOUVEAU LOCATAIRE.**

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

TARIFS DE LOCATION DES SALLES ET CHAPITEAU – ANNEE 2011

M. ALAIN LONGUENT EXPOSE :

« LA CELLULE COMMERCIALE DU FUNICULAIRE ETANT PARFOIS RESERVEE PAR DES ASSOCIATIONS OU PARTICULIERS DANS LE CADRE DE MANIFESTATIONS, IL CONVIENT DE DEFINIR LE TARIF A APPLIQUER EN CAS DE LOCATION DE CETTE SALLE. »

LA COMMISSION DE FINANCES REUNIE LE LUNDI 27 JUIN 2011A PROPOSE D'APPLIQUER POUR LA SALLE DU FUNICULAIRE LES TARIFS IDENTIQUES AU FORUM.

APRES AVOIR ENTENDU L'EXPOSE DE M. LE MAIRE ET APRES EN AVOIR DELIBERE, **LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE DE FIXER COMME SUIT LES TARIFS DE LOCATION A COMPTER DE JANVIER 2011.**

CETTE DELIBERATION ANNULE ET REMPLACE LA DELIBERATION 2011/007

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

PRIME D'HABILLEMENT – PERSONNEL COMMUNAL

M. LONGUENT, MAIRE, PROPOSE DE RECONDUIRE LA PRIME D'HABILLEMENT VERSEE AU PERSONNEL COMMUNAL SUR LES MEMES BASES QUE L'ANNEE 2010.

APRES EN AVOIR DELIBERE, **LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE** D'ATTRIBUER POUR LE PERSONNEL : ADMINISTRATIF – ACCUEIL DE LOISIRS – STRUCTURE MULTI-ACCUEIL – LA PARENT'AISE – LA BIBLIOTHEQUE, UNE INDEMNITE DE VETEMENT DE 100,00 €UROS POUR L'ANNEE 2011.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE

M. LE MAIRE RAPPELLE QU'UNE CONSULTATION DE L'ENSEMBLE DES COMMUNES DU DEPARTEMENT SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE EST EN COURS DEPUIS LE 30 AVRIL 2011, A CHARGE POUR LES COMMUNES DE DELIBERER DANS LES 3 MOIS. A DEFAUT DE DELIBERATION, L'AVIS DE LA COMMUNE EST REPUTE FAVORABLE.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

EMET LES AVIS SUIVANTS :

- **SYNDICAT D'ETUDES ET DE REALISATION DE DEFENSE DU LITTORAL DE MERS LES BAINS – LE TREPORT :**

APRES AVOIR PRIS CONNAISSANCE DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE DE LA SEINE-MARITIME (SDCI) QUI TENTE A SUPPRIMER, (CONFORMEMENT A LA LOI DU 16 DECEMBRE 2010 PORTANT REFORME DES COLLECTIVITES TERRITORIALES), LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DEFENSE CONTRE LA MER DES VILLES DE MERS LES BAINS ET DE LE TREPORT ARGUMENTANT QUE « L'OBJET POUR LEQUEL L'EPCI A ETE CREE EST ARRIVE A SON TERME »

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SE REFERANT : A L'ARRETE INTERPREFECTORAL SIGNE PAR LES PREFETS DE REGION PICARDIE ET HAUTE NORMANDIE EN DATE DU 12 DECEMBRE 2003, RELATIF A L'AMENAGEMENT DE LA PLAGE DE MERS LES BAINS / LE TREPORT – EST, QUI STIPULE :

« *ARTICLE 13 -ENTRETIEN*

LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL PROCEDE, EN DEHORS DE LA PERIODE ESTIVALE AU RECHARGEMENT DE LA PLAGE DE MERS LES BAINS PAR UN RAPPORT ANNUEL DE 5 000 M³ DE GALETS PROPRES DE GRANULOMETRIE SUPERIEURE OU EGALE A 40 MM. CES MATERIAUX PROVIENNENT DE LA PLAGE DU TREPORT OU DE GISEMENTS MARINS OU TERRESTRES ET SONT ACHEMINES PAR VOIE ROUTIERE.

AFIN DE PERENNISER L'ENSEMBLE DES AMENAGEMENTS, LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL REALISE UNE AUSCULTATION ANNUELLE DES OUVRAGES ET DE L'ENGRAISSEMENT DE LA PLAGE DE MERS LES BAINS, QUI FAIT L'OBJET D'UN DOCUMENT DE SYNTHESE ET DE PROPOSITION D'ENTRETIEN. CE DOCUMENT EST ADRESSE AUX SERVICES CHARGES DE LA POLICE DE L'EAU DES DEPARTEMENTS DE LA SEINE-MARITIME ET DE LA SOMME.

AU VU DES ELEMENTS APPORTES PAR LE PETITIONNAIRE, LE PREFET PEUT SOUMETTRE A CONDITIONS, EVENTUELLEMENT PAR ARRETE COMPLEMENTAIRE, CERTAINES DE CES OPERATIONS »

A L'ARRETE INTERPREFECTORAL SIGNE PAR LES PREFETS DE REGION PICARDIE ET HAUTE NORMANDIE EN DATE DU 11 FEVRIER 2010, RELATIF A LA CONCESSION D'UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC MARITIME EN DEHORS DES PORTS, QUI STIPULE :

« ARTICLE 1 :

UNE PARCELLE DU DOMAINE PUBLIC MARITIME D'UNE SUPERFICIE DE 115 000 M² TELLE QUE DELIMITEE AU PLAN ANNEXE, EST CONCEDEE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ETUDES ET DE REALISATION DE DEFENSE DU LITTORAL DE MERS LES BAINS / LE TREPORT EN VU DE LA REALISATION DES OUVRAGES DE PROTECTION CONTRE LES SUBMERSIONS MARINES SUR LA PLAGE DE MERS LES BAINS / LE TREPORT-EST. »

S'ETONNE DE LA VOLONTE DE SUPPRIMER LE SYNDICAT ALORS QUE LES ARRETES CITES CI-DESSUS ATTESTENT BIEN QUE CELUI-CI EST CHARGE DE LA CONTINUTE DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES OUVRAGES DE DEFENSE CONTRE LA MER.

SE DEMANDE QUI PRENDRA EN CHARGE LES REMBOURSEMENTS DES ANNUITES D'EMPRUNTS ET L'ENTRETIEN DES OUVRAGES, PUISSE QUE L'ON PARLE DE DISSOLUTION, MAIS QU'AUUCUNE STRUCTURE NOUVELLE N'EST DESIGNEE POUR REMPLACER LE SYNDICAT : LES DEPARTEMENTS, LES REGIONS, L'ETAT, UN AUTRE SYNDICAT, ???

AU VU DE CES ELEMENTS ET DEVANT TANT D'INCERTITUDES, LES MEMBRES DU **CONSEIL MUNICIPAL**, A L'UNANIMITE,

SE DECLARE CONTRE LA DISSOLUTION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DEFENSE CONTRE LA MER DE MERS LES BAINS/ LE TREPORT-EST SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LA COOPERATION INTERCOMMUNALE PROPOSE PAR LA PREFECTURE DE LA SEINE MARITIME.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT VILLE DE LE TREPORT/ CAF POUR LA PRESTATION DE SERVICE LA PARENT'AISE

MONSIEUR JEAN JACQUES LOUVEL EXPOSE QUE LA PRESENTE CONVENTION DEFINIT ET ENCADRE LES MODALITES D'INTERVENTION ET DE VERSEMENT DE LA PRESTATION DE SERVICE LIEU D'ACCUEIL ENFANTS PARENTS POUR L'EQUIPEMENT OU SERVICE : LA PARENT'AISE

ELLE A POUR OBJET DE :

- PRENDRE EN COMPTE LES BESOINS DES USAGERS,
- DETERMINER L'OFFRE DE SERVICE ET LES CONDITIONS DE SA MISE EN ŒUVRE,
- FIXER LES ENGAGEMENTS RECIPROQUES ENTRE LES CO-SIGNATAIRES,

ELLE EST CONCLUE DU 01 JANVIER 2011 AU 31 DECEMBRE 2012 ET SE RENOUVELLE PAR DEMANDE EXPRESSE.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

CONTRAT D'ASSISTANCE TECHNIQUE ALLIANCE DU FROID

M. LAURENT JACQUES EXPOSE :

« LA COMMUNE DE LE TREPORT A LANCE UNE CONSULTATION POUR LA MAINTENANCE DES EQUIPEMENTS FRIGORIFIQUES, DE CUISSON ET DE DESTRUCTEURS D'INSECTES DANS CERTAINS BATIMENTS COMMUNAUX.

LE MARCHE A ETE ATTRIBUE A LA SOCIETE « ALLIANCE DU FROID » POUR UN MONTANT DE 2 000,00€HT ANNUEL POUR 2 VISITES A LA POISSONNERIE MUNICIPALE ET UNE VISITE DANS LES AUTRES BATIMENTS.

LA DUREE DU MARCHE EST FIXEE A 12 MOIS, RENOUVELABLE PAR RECONDUCTION EXPRESSE DANS LA LIMITE DE 4 ANS. »

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES AVOIR DELIBERE, **AUTORISE M. LE MAIRE** A SIGNER LES MARCHES AVEC LADITE SOCIETE, POUR LE MONTANT PRECITE.

DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE

QUESTIONS DIVERSES/ DROITS D'INITIATIVE

- M. JEAN-JACQUES LOUVEL FELICITE L'ENSEMBLE DES PERSONNES QUI ONT CONTRIBUE A LA BONNE ORGANISATION DU FESTIVAL AMERICAIN QUI S'EST DEROULE SUR LA COMMUNE DU TREPORT, LE WEEK END DU 25 ET 26 JUIN 2011, LE TEX MEX, LE CROCODILE ET D'AUTRES COMMERÇANTS SE SONT INVESTIS DANS CETTE ANIMATION. IL CONVIENT D'ENCOURAGER CE GENRE D'INITIATIVE.
- ALAIN LONGUENT APPROUVE EGALEMENT LE DYNAMISME DES COMMERÇANTS LORS DE CE WEEK END.

- MICHEL BILON SE FAIT LE PORTE PAROLE DE CERTAINS TREPORTAIS QUI RENCONTRENT DES PROBLEMES DE RECEPTION DE FR3 NORMANDIE, CEUX-CI ONT ECRIT AU CONSEIL SUPERIEUR DE L'AUDIOVISUEL, QUI A REPONDU QUE TOUT FONCTIONNAIT NORMALEMENT.
- ALAIN LONGUENT PRECISE QUE LA MAIRIE A ADRESSE PARALLELEMENT UN COURRIER AU CSA MAIS CELUI-CI, A CE JOUR, EST RESTE SANS REPONSE.

- FREDERIQUE CHERUBIN DEMANDE L'OUVERTURE DU PORTAIL EN HAUT DU CIMETIERE FACILITANT AINSI L'ACCES DU CIMETIERE ET DE LA VILLE BASSE DU TREPORT AUX RESIDANTS DU LOTISSEMENT LES ACACIAS.
- ALAIN LONGUENT DEMANDE DE DONNER LA CONSIGNE AUX AGENTS DU CIMETIERE.

- PHILIPPE CUVELIER REMERCIE TOUT LE STAFF SPORTIF DE LA MAIRIE POUR LA SORTIE VELO, LA JOURNEE DU SPORT.
IL REMERCIE EGALEMENT LES PARENTS D'ELEVES POUR LEUR MOBILISATION AFIN D'EVITER LA FERMETURE DES CLASSES A L'ECOLE LEDRE-DELMET-MOREAU ET EGALEMENT LEUR PARTICIPATION AU BON DEROULEMENT DE LA KERMESSE.

- JEAN-MARIE BYHET NOTE UN MANQUE DE SECURITE SUR LA COMMUNE DU TREPORT, LORS D'IMPORTANTES MANIFESTATIONS. LE WEEK END DERNIER, UN JEUNE AURAIT ETE AGRESSE PAR UNE DIZAINES D'INDIVIDUS, APRES AVOIR ETE PREVENUS, SEULS 2 GENDARMES SONT INTERVENUS SUR LES LIEUX.